

RCS : LYON  
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 08452  
Numéro SIREN : 878 811 603  
Nom ou dénomination : 2LA

Ce dépôt a été enregistré le 06/08/2021 sous le numéro de dépôt B2021/029076

Désignation de l'entreprise : <b>2LA</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : <b>15</b>				
Adresse de l'entreprise <b>2 L'AVENIR</b>		Durée de l'exercice précédent : <b>69740 GENAS</b>				
Numéro SIRET * <b>8 7 8 8 1 1 6 0 3 0 0 0 2 5</b>			Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N, clos le : <b>31/12/2020</b>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	790	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	7 500	
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	<b>12 240</b>	BK	<b>790</b>	<b>11 450</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	24 889	
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 977	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	37 319		
<b>TOTAL (III)</b>		CH	CI			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CJ	CK	64 187		
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	<b>76 427</b>	1A	<b>790</b>	<b>75 637</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des Immobilisations financières nettes :	CP	7 500	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :	

A

2 BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : 2LA		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000 )	DA	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ )	DG		
	Report à nouveau	DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	24 704	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		<b>TOTAL ( I )</b>	DL	25 704
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL ( II )</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL ( III )</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers ( Dont emprunts participatifs EI )	DV	2 293	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	19 320	
	Dettes fiscales et sociales	DY	10 005	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	163	
Autres dettes	EA	18 148		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	49 932	
	Écart de conversion passif *	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL ( I à V )</b>	EE	75 637	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	49 932		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**GARAGE 2LA**

5 RUE DE L'AVENIR

69740 GENAS

+33(0)4 72.50.86.73 / +33(0)6.22.56.54 23

carrosserie2lauto@gmail.com

Siret 878 811 603 000 25

TVA Intracom FR41878811603

Désignation de l'entreprise : 2LA		Exercice N		Néant	*	
		France	Exportation et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * Services *	FD	116 377	FE	116 377	
		FG		FH		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	116 377	FK	116 377	
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR 116 377
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stocks (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	37 766	
	Variations de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	49 844	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX		
	Salaires et traitements *			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {		- dotations aux amortissements *	GA	790
				- dotations aux provisions *	GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF 88 400	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG 27 977	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	674	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU 674	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV - 674	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW 27 303	

Désignation de l'entreprise : 2LA		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 500	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	4 500	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 738	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	2 738	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	1 761	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices *		HK	4 360	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	120 878	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	96 173	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total de charges)</b>		HN	24 704	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	Crédit-baï mobilier *	HP	7 397
		Crédit-baï immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C G I)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art 217 octes)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) ( dont montant des cotis. sociales obligatoires hors CSG /RDS A5 )	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisation complémentaires personnelles	Facultative A6	Obligatoires A9	
dont cotisations facultatives Madelin A7				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
FRANCHISES CLIENTS	2 738			
AIDE COVID-19		4 500		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Désignation de l'entreprise		2LA		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste.	
				1		2	
						3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains			KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM	KN	KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	KT	KU	4 740
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, et aménagements divers *		KV	KW	KX	
		Matériel de transport *		KY	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ		
	Avances et acomptes		LK	LL	LM		
	TOTAL III		LN	LO	LP	4 740	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T		
	Autres participations		8U	8V	8W		
	Autres titres immobilisés		1P	1R	1S		
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1U	1V	7 500	
	TOTAL IV		LQ	LR	LS	7 500	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	ØH	ØJ	12 240		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
				par virements de poste à poste		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
				1		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				2		3	
						4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF	
		Inst. gales, agencements et aménagem. des constructions		IS	MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML	4 740
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers		IU	MM	MN	MO
		Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	MU
	Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB	
Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF		
TOTAL III		IY	NG	NH	NI	4 740	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW	
	Autres participations		IØ	ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G	
	TOTAL IV		I3	NJ	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	ØM	12 240	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

# TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 31/12/2020

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art.238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 2LA

Néant \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [ (col.1 - col.2) - col.5 ] (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées aux cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B**

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise 2LA										Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I			CY			EL			EM				
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II			PE			PF			PG				
Terrains		PI			PJ			PK			PL				
Constructions	Sur sol propre	PM			PN			PO			PQ				
	Sur sol d'autrui	PR			PS			PT			PU				
	Inst.général, agencements et aménagements des constructions	PV			PW			PX			PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ			QA			790			QB				
Autres immobilisations corporelles	Inst.général, agencements, aménagements divers	QD			QE			QF			QG				
	Matériel de transport	QH			QI			QJ			QK				
corporelles	Matériel de bureau et inform. mobilier	QL			QM			QN			QO				
	Emballages récupérables et divers	QP			QR			QS			QT				
TOTAL III		QU			QV			790			QW				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN			ØP			790			ØQ				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobiliations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
TOTAL I															
Autres immob. corporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL II															
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL IV															
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
		Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations										SP		SR			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise 2LA		Néant <input type="checkbox"/> *			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art.237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art.39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations : - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 2LA		Néant <input type="checkbox"/> *									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	7 500	UV	7 500	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	24 889		24 889						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO )	Z1									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 673		1 673					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	303		303						
	Charges constatées d'avance	VS									
	<b>TOTAUX</b>		VT	34 367	VU	34 367	VV				
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice								
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	19 320		19 320						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
États et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	4 360		4 360					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	5 645		5 645					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	163		163						
Groupe et associés (2)		VI	2 293		2 293						
Opérations de pension de titres		8K	18 148		18 148						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	49 932	VZ	49 932						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.											



Désignation de l'entreprise		2LA				Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N clos le :			
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)						ET		31/12/2020			
<b>1. REINTEGRATIONS</b>				<b>BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				WA			
								24 704			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprise à l'IR)									WB	
	Avantages personnels non déductibles (Sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissement excédentaires et autres amortissements non déductibles			WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules de sociétés (entreprises à l'IS)			WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)			RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n°2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles			XX	XW		
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)			XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									XY	
	Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)									I7	4 360
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou en GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7		
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- Imposées aux taux de 15% ou de 19% (12.80% pour les entreprises à l'IR)					IB		
									- Imposées au taux de 0%		ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme					WN		
									- Plus-values soumises au régime des fusions		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPVCM* (entreprises à l'IS)									XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)			SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)			SW	WQ
			Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)			SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro			M8	
Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de de taxation au tonnage									Y3		
							TOTAL 1		WR	29 064	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- Imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'I.R.)					WV		
				- Imposées au taux de 0 %					WH		
				- Imposées au taux de 19 %					WP		
				- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW		
				- Imputées sur les déficits antérieurs					XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *			Produit net des actions et parts d'intérêts :			(	quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	)	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223 B du CGI)									ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									ZY	
	Majoration d'amortissement *									XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (art. 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)		L5	XF
		ZFU-TE (art. 44 octies et 44 octies A)		ØV	S.I.J.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération		XC	
			Zone de revitalisation rurale		PC	Zone de développement prioritaire		PB			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)			X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			YH	XG		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			YC			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			YD			
	Dont déduction exceptionnelles (art. 39 decies F)			YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			YL			
	Créance déduite par le report en arrière de déficit									ZI	
Dédutions des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2		
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>							TOTAL II		XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						bénéfice (I moins II)		XI	29 064		
						déficit (II moins I)			XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*									ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XL		
<b>RÉSULTAT FISCAL</b>			<b>BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>			XN	29 064		XO		

## DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise 2LA			Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restants à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4
Déficits transférés de plein droit	K4bis	Nbr d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6
Déficits de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ
Total des déficits restants à reporter (somme K6 + YJ)			YK
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1° du CGI, dotations de l'exercice			ZT
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes, non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1° bis Al.2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciations *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ Ligne WI	↓ Ligne WU

### CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <b>2LA</b>				Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD		Dividendes Autres répartitions		ZD
	Prélèvements sur les réserves	ØE		Autres répartitions	ZF	
	<b>TOTAL I</b>	ØF		Report à nouveau (NB: le total I doit nécessairement être égal au total II <b>TOTAL II</b> )	ZG ZH	

<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier		<i>(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail</i>		J7	)	YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS			
DETAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT			
		- Locations, charges locatives et de copropriété		<i>(dont montant des des loyers des biens pris en location pour une durée &gt; 6 mois</i>		J8	)	XQ		
		- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	31 774	
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	1 340	
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV		
		- Autres comptes		<i>(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles</i>		ES	)	ST	16 729	
				<i>Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n°2052</i>				ZJ	49 844	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxes professionnelles*, CFE, CVAE						YW			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		<i>(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers</i>		ZS	)	9Z			
			<i>Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n°2052</i>				YX			
T.V.A	- Montant de la TVA collectée						YY	23 275		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	17 170		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS au titre de l'année)*						ØB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société						ZK	%		
	- Numéro de centre agréé *	XP	- Filiales et participations : <i>(Liste au 2059-G prévu par art. 38 de l'ann. III au CGI)</i>				Si oui, cocher 1 si non 0		ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG			
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH			
GIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : 2LA

Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt*	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)				(A)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)					(Ventilation par taux)		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : **2LA**

Néant \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8% ②	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ③*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ④*	

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col.7 = ②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 291 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 291 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % ou à 16,5% (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : 2LA Néant \*

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

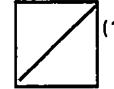
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* ( 5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI )				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

2LA		Néant <input type="checkbox"/>	
Désignation de l'entreprise :			
Exercice ouvert le :	15/10/2019	et clos le :	31/12/2020
		Données en nombre de mois	15
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel :		YP	
	Dont apprentis	YF	
	Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante		OL	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges		OT	
	<b>Total 1</b>	OX	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
	<b>Total 2</b>	OM	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		OY	
	<b>Total 3</b>	OJ	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
	<b>Total 1 + Total 2 + Total 3</b>	OG	
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n°1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art.223 A du CGI)		HX	
Période de référence	du	au	
Date de cessation		HR	

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE **31/12/2020**

N° SIRET **8 7 8 8 1 1 6 0 3 0 0 0 2 5**

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **2LA**

ADRESSE (voie) **2 L'AVENIR**

CODE POSTAL **69740** VILLE **GENAS**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 **1** Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 **100**

**I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) **MME** Nom patronymique **ABAZA** Prénom(s) **LOTFI**  
 Nom marital **PDG** % de détention **100.00** Nb de parts ou actions **100**  
 Naissance : Date **11121983** N° Département **69** Commune **LYON** Pays **FR**  
 Adresse : N° **51** Voie **RUE VICTOR HUGO**  
 Code Postal **69200** Commune **VENISSIEUX** Pays **FR**

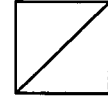
Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

\* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit  
ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital )



(1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 8 7 8 8 1 1 6 0 3 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2LA

ADRESSE (voie) 2 L'AVENIR

CODE POSTAL 69740 VILLE GENAS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

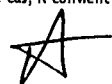
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.





# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DFIP N° 2065 2021

Formulaire obligatoire  
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le **15/10/2019** Et clos le **31/12/2020**

Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

SI PME innovantes, cocher la case ci-contre

SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case

## A IDENTIFICATION

Désignation, SIRET, adresse de la société :  
**2LA**  
**2 L'AVENIR**  
**69740 GENAS**  
**87881160300025**

Adresse du siège social

**5 RUE DE L'AVENIR**  
**69740 GENAS**

Ancienne adresse :  
(en cas de changement)

## B ACTIVITE

Activités exercées :

N° Téléphone :

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

## C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1. Résultat fiscal  
Bénéfice imposable à 31%  Bénéfice imposable à 28%  Déficit   
Bénéfice imposable à 15% **29 064** Résultats net de cession/concession/sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values  
PV à long terme imposables à 15%  PV à long terme imposables à 19%   
Autres PV imposables à 19%  PV à long terme imposables à 0%  PV exonérés (art. 238 quindecies)

3. Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches  
Entreprises nouvelles art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes  Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur  Zone de développement prioritaire Art 44 septdecies   
Entreprises nouvelles art 44 septies  Zones franches d'activités Art.44 quaterdecies  Zone de restructuration de la défense Art 44 terdecies   
Sociétés d'investissements immobiliers cotées  Bassins urbains à dynamiser (BUD) art 44 sexdecies  Autres dispositifs   
Bénéfice (+) ou déficit (-) exonéré  PV exonérées relevant du taux à 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif (art 244 quater W du CGI) (cocher la case)

## D - IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt  
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

## E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

## F - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice de la déclaration 2065)

SI vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration  SI vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe   
Nom et adresse de l'entreprise du groupe désigné pour souscrire la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe :  
N°ID. fiscale :  
Nom et adresse de société tête de groupe :  
N°ID. fiscale :

## G - COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?  OUI  Si oui, indication du logiciel utilisé : **EBP**

ECF :  Nom et adresse du prestataire :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : **GARAGE 2LA** Nom et adresse du conseil :

**5 RUE DE L'AVENIR**  
**69740 GENAS**  
Tél : **+33(0)4.72.50.86.73 / +33(0)6.22.56.54.23**  
**carrosserie2auto@gmail.com**

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : **Siret 878 811 603 000 25** Identité du déclarant :

N° d'agrément du CGA : **TVA Intracommunautaire : FR14878411603** Date : **19052021** Lieu : **GENAS**

Qualité et nom du signataire :  
**ABAZA LOTFI**  
**PDG**

CGA  Viseur Conventionné  Tél :



2LA

Désignation de l'entreprise

31/12/2020

et Date de clôture de l'exercice

J – DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

K – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION	
Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :
MVLT imposées à 15 %	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice MVLT réalisées au cours de l'exercice MVLT restant à reporter

# RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ou exercice

Désignation de l'entreprise : 2LA

du : 15/10/2019

Adresse : 2 L'AVENIR

69740

GENAS

au : 31/12/2020

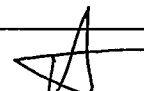
## A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
<b>Total</b>		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :	
Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice ..... (total col. 9 + total col. 10) ⑩	- de l'exercice ..... ⑩
- de l'exercice précédent ⑩	- de l'exercice précédent ⑩
Nom et qualité du signataire : <b>ABAZA LOTFI PDG</b> Adresse : <b>5 RUE DE L'AVENIR 69740 GENAS</b> Téléphone : <b>+33(0)4 72.50 86 73 / +33(0)6.22.58.54.23</b> Email : <b>carrosserie2lauto@gmail.com</b> Siret : <b>878 811 603 000 25</b> Intracom : <b>FR41878811603</b>	
À <b>GENAS</b> le _____ Signature : 	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et auprès de votre service des impôts.

**RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS**

Nom de l'établissement		2LA		
N° d'identification (SIRET)		87881160300025	Exercice social : 31/12/2020	
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)				
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
<b>TOTAL (2)</b>				
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
<b>TOTAL (3)</b>				
Rémunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
<b>TOTAL (4)</b>				
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B			(1) - [(2)+(3)+(4)]	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiés par la loi n°2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

2LA  
SASU au capital de 1000 Euros  
5 Rue de l'Avenir 69740 GENAS  
SIRET 8788116030002

## RAPPORT DE GESTION A

## L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MAI 2021.

La société clôture son premier exercice de 15 mois. Le chiffre d'affaires hors taxes réalisé s'élève à 116 377.

Le résultat se traduit par un bénéfice net d'impôt de 24 704.91€

Il est demandé d'approuver les résolutions qui vous sont proposées.

FAIT A GENAS LE 15 MAI 2021

LE PRESIDENT

ABAZA LOTFI



**GARAGE 2LA**  
5 RUE DE L'AVENIR  
69740 GENAS  
+33(0)4.72.50.86.73 / +33(0)8.22.58.54.23  
carrosserie2lauto@gmail.com  
Siret 878 811 603 000 25  
TVA Intracom FR41878811603

2LA  
SASU au capital de 1000 Euros  
5 Rue de l'Avenir 69740 GENAS  
SIRET 87881160300025

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU** **31 MAI 2021**

L'an deux mille vingt un et le lundi trente et un mai 2021 à 9h, les associés de la SASU 2LA se sont réunis au siège social à l'effet de délibérer sur l'objet suivant :

- Approbation des comptes au 31 décembre 2020.
- Quitus au président
- Affectation du bénéfice de 24 704.91€
- Pouvoir au porteur.

### **ETAIT PRESENT**

Monsieur ABAZA LOTFI titulaire de 100 actions de 10€ soit la totalité du capital.  
La société peut délibérer conformément à la loi des sociétés commerciales.

### **1<sup>er</sup> RESOLUTION**

La collectivité des actionnaires approuve les comptes clos le 31 décembre 2020 et donne quitus au président de sa gestion.  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

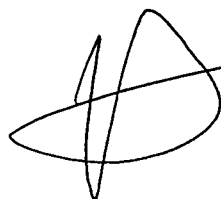
### **2<sup>ème</sup> RESOLUTION**

Les actionnaires approuvent l'affectation du bénéfice de 24 704.91€ au compte report à nouveau.  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **3<sup>ème</sup> RESOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur pour les formalités légales.  
La séance est levée à 9h30.

**Les actionnaires**



**GARAGE 2LA**  
5 RUE DE L'AVENIR  
69740 GENAS  
+33(0)4.72.50.86.73 / +33(0)6.22.56.54.23  
carrosserie2lauto@gmail.com  
siret 878 811 603 000 25  
TVA Intracom FR41878811603